

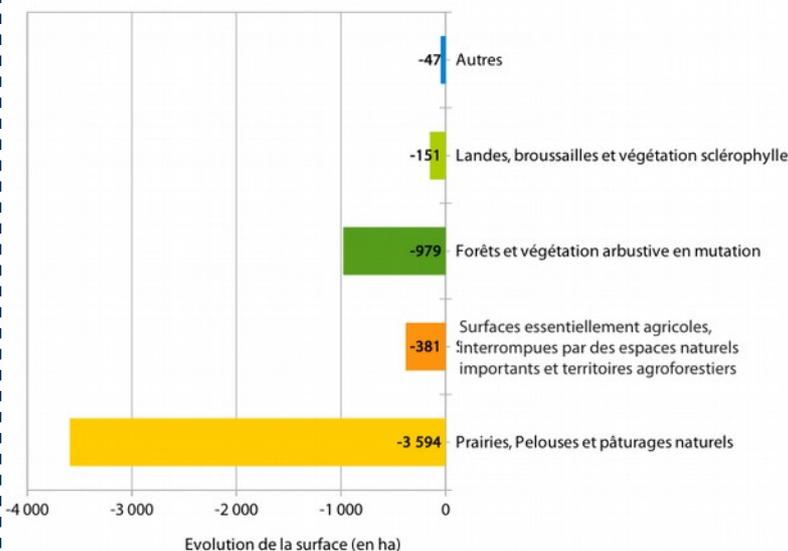
# Évolution des milieux naturels dans les secteurs de nature remarquable

Évolution de la surface des milieux naturels et semi-naturels dans les zones identifiées comme remarquables (ZNIEFF de type 1 et 2).

En Auvergne-Rhône-Alpes, - 5000 hectares entre 1990 et 2012.

Entre 1990 et 2012, les milieux naturels et semi-naturels des secteurs identifiés comme remarquables (ZNIEFF) en Auvergne-Rhône-Alpes ont perdu environ 5000 ha (0,15 % de la surface des ZNIEFF). Ce sont principalement les prairies qui ont été touchées par ces pertes. La perte de milieux naturels se fait principalement au profit des zones urbaines et des terres arables.

Évolution des milieux naturels en ZNIEFF de 1990 à 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes  
Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover - INPN/SINP, UMS PatriNat (MNHN-AFB-CNRS), avril 2017



Description	Les données ZNIEFF utilisées correspondent au périmètre maximal des espaces naturels recensés : l'ensemble des ZNIEFF de première génération, ainsi que les ZNIEFF de deuxième génération, permettant de déterminer l'emprise totale des secteurs considérés ou ayant été considérés comme remarquables en France métropolitaine. Pour en savoir plus, page ONB <a href="http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/evolution-des-milieux-naturels-dans-les-secteurs-de-nature-remarquable">http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/evolution-des-milieux-naturels-dans-les-secteurs-de-nature-remarquable</a> .
Type d'indicateur	État
Source	Corin Land Cover, traitement UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN).
Fréquence d'actualisation	Tous les 6 ans
Période couverte	CLC 1990-2000-2006-2012
Comparabilité	France métropolitaine : - 36 750 ha (0,2 % de la surface des ZNIEFF) Cet évolution peut également être comparée avec l'évolution des milieux naturels sur l'ensemble du territoire (donc également hors ZNIEFF). En France métropolitaine, la perte de milieux naturels hors ZNIEFF est deux fois plus importante qu'en ZNIEFF. (voir indicateur ONB)
Limites	La base CLC est une base d'occupation des sols et pas directement des milieux naturels. Sa précision n'est pas très bonne ; le seuil de détection de 5 ha pour l'analyse des changements exclut la prise en compte des zones de faible surface et masque également certaines évolutions si elles sont trop petites ou trop dispersées. Ceci est particulièrement le cas pour les ZNIEFF de type 1 qui peuvent être d'une taille inférieure au seuil de détection. Les ZNIEFF ne recouvrent que la nature remarquable et peuvent ainsi oublier des zones naturelles mais sans enjeu d'espèces ou de milieux patrimoniaux. Les milieux humides sont assez mal pris en compte par la nomenclature CLC.

Crédits photos : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes